

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 22 novembre 2021

Délibération n° CP-2021-1023

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s):

Objet : Soutien de la Métropole de Lyon à la filière bois - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération interprofessionnelle du bois (Fibois) Rhône pour son programme d'actions 2021

Service: Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur: Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Blandine Collin

Affiché le : mardi 23 novembre 2021

<u>Présents</u>: Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés: M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Charmot (pouvoir à M. Seguin), M. Ben Itah (pouvoir à M. Bagnon), M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira).

Commission permanente du 22 novembre 2021

Délibération n° CP-2021-1023

Commission principale: proximité, environnement et agriculture

Commune(s):

Objet : Soutien de la Métropole de Lyon à la filière bois - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération interprofessionnelle du bois (Fibois) Rhône pour son programme d'actions 2021

Service: Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Le bois est un matériau durable pour la construction : le référentiel habitat durable de la Métropole oblige à la mise en œuvre de bois labellisés *Forest stewardship council* (FSC) ou programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) permettant de justifier de la gestion durable des forêts. Il incite également à l'atteinte d'un seuil de 45 dm³/m² de surface hors œuvre nette (SHON) de bois d'œuvre dans les constructions neuves. La Métropole souhaite accroître la promotion de l'usage du bois comme matériau de construction et ainsi renforcer la lutte contre le réchauffement climatique par le stockage du carbone.

La filière bois représente aussi un enjeu économique à l'échelle du territoire de la Métropole avec 4 070 emplois salariés privés couvrant l'exploitation, la transformation, la distribution et la mise en œuvre pour la construction ou l'énergie.

Dans le cadre de son plan climat air énergie territorial (PCAET 2030), approuvé par délibération du Conseil n° 2019-4006 du 16 décembre 2019, la Métropole a identifié le besoin d'accompagner la structuration d'une filière bois régionale pour répondre aux besoins métropolitains en chaleur et en matériaux de construction. Le plan nature a été adopté, par délibération du Conseil n° 2021-0599 du 21 juin 2021. Ce plan nature prévoit, parmi toutes les actions, la plantation de forêts urbaines, notamment pour ses fonctions récréatives et de lutte contre les îlots de chaleur. Ces forêts urbaines nécessiteront une gestion et, par là, s'insèreront dans une filière forêt - bois.

Une participation active de la Métropole à l'animation de la filière bois est ainsi nécessaire pour contribuer au développement de la production de bois d'œuvre et bois d'énergie, tout en préservant le caractère multifonctionnel de la forêt (accueil du public, biodiversité, paysage), et permettre à la filière d'être en capacité de répondre aux différents usages du bois.

II - Objectifs

Fibois Rhône est la fédération interprofessionnelle du bois sur le Département du Rhône et la Métropole. Elle regroupe des entreprises pour promouvoir et valoriser une ressource locale et durable, et faire du bois un matériau indispensable pour la transition énergétique.

Cet organisme a proposé à la Métropole de renouveler son accompagnement pour la mise en œuvre des actions du plan climat liées au bois et à la forêt. La Métropole souhaite soutenir son activité pour améliorer notamment les débouchés du bois dans le secteur de la construction.

III - Plan de financement

Le programme d'intervention de Fibois Rhône sur le territoire de la Métropole pour l'année 2021 comprend les actions suivantes :

- accompagner la Métropole dans l'élaboration de sa stratégie bâtiment durable,
- organiser des rencontres, visites et événements de promotion du bois à destination d'un public de professionnels,
- préparer des actions pour former les donneurs d'ordre (promoteurs, foncières, bailleurs, etc.) à l'utilisation du bois de manière massifiée dans leurs opérations.

Le programme d'actions et son coût sont précisés dans le tableau suivant :

Budget prévisionnel 2021 - Fibois 69			
Dépenses		Recettes	
Actions	Montant total (en € TTC)	Financeurs	Participation (en € TTC)
accompagner la Métropole dans l'élaboration de sa stratégie bâtiment durable (développement responsable)	2 250	Métropole	9 900
organiser des rencontres, visites et évènements de promotion du bois à destination d'un public de professionnels	20 250	autofinancement	22 950
sensibilisation des étudiants architectes lyonnais à l'utilisation du bois (projet ENSAL - Habitat réversible)	6 300		
préparer des actions pour former les donneurs d'ordre (promoteurs, fonciers, bailleurs, etc.) à l'utilisation du bois de manière massifiée dans leurs opérations	4 050		
Total	32 850	Total	32 850

Pour mémoire en 2020, la participation de la Métropole était de 9 900 €. Le programme d'actions 2020 a permis d'accompagner les services de la Métropole sur la connaissance de la filière bois et son potentiel dans les politiques de développement durable, organiser des échanges professionnels sur le bois construction (environ 350 personnes touchées) et sensibiliser les étudiants architectes lyonnais à l'utilisation du bois (18 étudiants concernés);

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 900 € au profit de Fibois Rhône, dans le cadre de son programme d'actions sur le territoire de la Métropole pour l'année 2021,

- b) la convention à passer entre la Métropole et Fibois Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.
- 2° Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **3° La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 9 900 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2021 chapitre 65 opération n° 0P26O2293.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211122-269615-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 novembre 2021 Date de réception préfecture : 23 novembre 2021